

**DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Une demande d'autorisation de démolition a été faite par Société en commandite Tours Rimouski Commercial en conformité avec le Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments, et ce, pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 75, boulevard René-Lepage et les numéros de lots 5 102 380, 4 681 187, 4 681 188, 4 681 189, 4 681 190, 4 681 191 et 4 681 192 du cadastre du Québec connu comme étant l'ancien centre commercial « La Grande Place ».

2. Le programme de réutilisation du sol dégagé à la suite de la démolition de ce bâtiment consiste en la construction d'une nouvelle résidence pour personnes retraitées avec des espaces commerciaux au rez-de-chaussée. Il prévoit également l'aménagement du terrain et l'aménagement d'espaces de stationnement.
3. Toute personne qui veut s'opposer à la démolition de ce bâtiment doit faire connaître par écrit son opposition motivée, au plus tard, le **samedi 8 janvier 2022**.
4. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 en cours, toute opposition peut être transmise au soussigné à l'adresse courriel suivante :

[greffe@rimouski.ca](mailto:greffe@rimouski.ca)

ou au 205, avenue de la Cathédrale  
Case postale 710  
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Les oppositions peuvent également être déposées en personne au bureau du greffier situé à l'adresse précédemment mentionnée, lors des heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45, et ce, **à compter du mercredi 5 janvier 2022**.

5. Avant de rendre sa décision, le conseil municipal prendra en considération, s'il y a lieu, toutes les oppositions déposées auprès du soussigné.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE 29<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2021**



Le greffier  
Julien Rochefort-Girard, avocat